



Motifs de la décision

Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 15 juillet 1980 modifié rendant obligatoires des spécifications techniques relatives à la réalisation et à la mise en œuvre des canalisations de gaz à l'intérieur des bâtiments d'habitation ou de leurs dépendances

Une consultation du public a été menée par voie électronique sur le site Internet du ministère en charge du développement durable du 30/10/2015 au 20/11/2015 inclus sur le projet de texte susmentionné. Le public pouvait déposer ses observations sur le projet de texte disponible en suivant le lien suivant :

<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/projet-d-arrete-modifiant-l-arrete-du-15-juillet-a1161.html>

Quatre (4) contributions ont été déposées sur le site de la consultation.

Sur ces quatre (4) contributions :

- Une (1) contribution salue l'initiative sans se prononcer sur le contenu du projet de texte,
- Trois (3) contributions soutiennent le projet de texte et sont force de propositions quant à l'amélioration de celui-ci.

Les services de la DGPR en charge de l'élaboration du texte ont bien pris note des remarques reçues.

Le texte soumis à consultation du public a été modifié suite à plusieurs propositions de modification :

- adoption d'une dénomination harmonisée des spécifications AFG ;
- adoption de dates de départ de l'obligation de conformité aux spécifications compatibles avec la date d'entrée en vigueur du projet d'arrêté.